



Intitulé de poste similaire pour deux postes différents

Par **BB70**, le **16/01/2016** à **00:44**

Bonsoir,

Je travaille au sein d'une équipe commerciale de 3 personnes ! 1 attachée commerciale et 2 secrétaires commerciales dans le secteur du service aux entreprises dans le secteur de l'événementiel.

Je travaille en collaboration avec l'attachée commerciale sur l'ensemble des dossiers, j'accomplis + de 80% des tâches qu'elle accomplit (visite clientèle, élaboration des devis et contrats, suivi et gestion des dossiers, support aux clients le jour de leur manifestation, etc.) et la remplace durant ses absences. J'ai le même intitulé que notre collègue c'est à dire "secrétaire commerciale" alors qu'elle n'exerce pas du tout les mêmes tâches qui sont plutôt du support administratif comme par exemple passer les commandes auprès des fournisseurs et relations avec quelques prestataires de services et tenir le standard.

Je souhaitais savoir si notre employeur était en droit de donner le même intitulé à deux postes avec des missions très différentes et deux intitulés différents pour des postes presque similaires si ce n'est que l'attachée commerciale valide les actions de l'équipe et a donc cette responsabilité à sa charge.

Par avance, merci.

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **08:17**

Bonsoir,

Il n'y a rien d'illicite dans votre exposé.

Les intitulés de ce genre de poste sont suffisamment larges pour englober à peu près tout ce qui paraît avoir le même rang hiérarchique.

C'est ainsi qu'on retrouve dans nombre de conventions des intitulés du genre:

"employé de service technique, administratif, d'exploitation ou commercial"

Pour le reste votre description aboutit au constat que les postes sont pareils mais un peu différents, et en outre un salarié est responsable et l'autre non.

En clair ils ne sont pas pareils.

Par **BB70**, le **16/01/2016** à **18:03**

Bonjour,

Je vous remercie de votre retour et pour résumé si j'ai bien compris, il est normal d'avoir le même intitulé qu'une collègue qui n'exerce pas du tout les mêmes tâches que soi et de ne pas avoir le même intitulé qu'une autre collègue même si on fait exercer quasiment les mêmes missions. C'est bien cela?

Bien cordialement,

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **18:09**

C'est à peu près cela.

L'entreprise n'est pas une démocratie, vous ne faites état d'aucun préjudice, alors je ne vois pas exactement votre but sinon une pétition de principe plus ou moins fondée.

Une (mauvaise) analogie, une licence de sport est délivrée quelque soit le poste tenu dans l'équipe, et le salaire éventuellement perçu par ledit sportif bien différent de celui de ses équipiers pour finalement un même intitulé de contrat.

Par **BB70**, le **16/01/2016** à **19:22**

Quelle étrange réponse et attitude pour une simple question??? (la politique au sujet des fiches de postes était tout autre dans la précédente entreprise dans laquelle je travaillais d'où mes interrogations).

Sans doute le fait d'être aigri(e) par la vie vous conduit à voir le mal partout?

Quel dommage!

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **19:33**

Une réponse juridique par un spécialiste du droit du travail vous a été servie.

L'aigreur n'est manifestement pas du côté que vous indiquez.
Si votre employeur précédant était parfait, il fallait rester à son service.

Par **BB70**, le **16/01/2016** à **19:45**

licenciement économique après 20 ans de loyaux services....

Spécialiste du droit du travail..., aigri et indélicat...

NO COMMENT!

Par **morobar**, le **17/01/2016** à **08:16**

Comme on dit, insulté par un crétin, c'est un compliment.